

**PROCÈS-VERBAL  
COMITÉ EXÉCUTIF**

**N° 231  
23 janvier 2018**

**PROCÈS-VERBAL** de la deux-cent-trente et unième (231<sup>e</sup>) séance extraordinaire du comité exécutif de la Commission scolaire des Chênes, tenue au Centre Saint-Frédéric, siège social, 457, rue des Écoles, Drummondville (Québec), salle des commissaires, le mardi 23 janvier 2018, à 18 h 30, sous la présidence de M. Jean-François Houle, président.

**APPEL DES PRÉSENCES**

PRÉSENCE (P) ABSENCE MOTIVÉE (M)

**COMMISSAIRES**

M <sup>me</sup> Andrée-Anne AUBIN	(P)
M. Jean-François HOULE	(P)
M <sup>me</sup> Lucie GAGNON	(P)
M <sup>me</sup> Guylaine LAVIGNE	(P)
M <sup>me</sup> Isabelle MARQUIS	(P)

PRÉSENCES : 05

ABSENCES : 00

TOTAL : 05

**COMMISSAIRES-PARENTS**

M <sup>me</sup> Marie-Claude CHAMPAGNE	(P)
M. Israël POULIN	(M)

**SONT AUSSI PRÉSENTS**

M <sup>me</sup> France LEFEBVRE	Directrice générale
M. Daniel DUMAINE	Directeur, Service des ressources humaines
M. Bernard GAUTHIER	Secrétaire général et directeur adjoint du Service des com.
M <sup>me</sup> Carmen LEMIRE	DGA - Directrice, Service des ressources financières
M <sup>me</sup> Chantal SYLVAIN	DGA – Directrice, Service des ressources éducatives aux jeunes

## **1. OUVERTURE DE LA SÉANCE**

M. Jean-François Houle, président, souhaite la bienvenue aux membres du comité exécutif. Le secrétaire général confirme que la procédure de convocation à la présente séance extraordinaire a été respectée, par la diffusion d'un avis public (n° 183) en date du 19 janvier 2018 et la convocation des membres du comité exécutif à la même date, conformément aux articles 163 et 182 de la *Loi sur l'instruction publique*.

Ouverture de l'assemblée à 18 h 30.

## **ORDRE DU JOUR**

1. Ouverture de la séance (M. Jean-François Houle)
2. Congédiement – Personnel de soutien (Service des ressources humaines – Dossier de décision)
3. Congé sans traitement pour mise à la retraite de façon progressive – Personnel de soutien (Service des ressources humaines – Dossier de décision)

## **LEVÉE DE LA SÉANCE**

### **1. OUVERTURE DE LA SÉANCE À 18 H 30**

### **2. CONGÉDIEMENT – PERSONNEL DE SOUTIEN** (Service des ressources humaines – Dossier de décision)

Monsieur le président décrète un huis clos, afin de procéder à l'étude du présent item de l'ordre du jour. Toutes les personnes non concernées par le sujet sont invitées à quitter la salle. Il est précisé que les représentants du Syndicat des travailleuses et travailleurs de la Commission scolaire des Chênes (STTCSDC) seront invités à faire part de leurs représentations au cours de la présente séance.

### **HUIS CLOS DÉCRÉTÉ À 18 H 35**

**18 H 35** : Dans un premier temps, le directeur du Service des ressources humaines de la commission scolaire, M. Daniel Dumaine, présente aux membres du comité exécutif l'état de la situation et répond à leurs questions.

**18 H 42** : Les représentants du Syndicat des travailleuses et travailleurs de la Commission scolaire des Chênes sont invités à faire part de leurs représentations aux membres du comité exécutif. La présidente par intérim du Syndicat, M<sup>me</sup> Debra-Ann Bailey prend la parole. Elle est accompagnée de M. Pierre-Antoine Richer, vice-président.

**18 H 49** : Au terme des représentations du Syndicat, les membres du comité exécutif délibèrent.

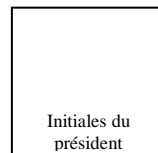
### **18 H 54 : LEVÉE DU HUIS CLOS**

Les représentants du Syndicat réintègrent la salle. Le secrétaire général procède à la lecture du projet de résolution qui suit.

### **RÉSOLUTION CE : 1702/2018**

CONSIDÉRANT que la personne salariée dont le matricule est le n° 4379 occupe un poste régulier d'éducatrice à la Commission scolaire des Chênes;

**SUITE, PAGE 3**



CONSIDÉRANT les motifs et faits invoqués à titre indicatif et non limitativement dans la lettre du 17 janvier 2018, avisant de l'intention du Service des ressources humaines de recommander son congédiement au comité exécutif de la Commission scolaire des Chênes;

CONSIDÉRANT les lacunes importantes constatées dans le cadre de la prestation de travail de la personne dont le nom figure aux dossiers du Service des ressources humaines sous le numéro de matricule n° 4379;

CONSIDÉRANT les faits et événements portés à la connaissance du comité exécutif et de ses impacts sur le service dispensé et les élèves utilisateurs;

CONSIDÉRANT les représentations faites par les représentants syndicaux.

Il est proposé par M<sup>me</sup> Lucie Gagnon et appuyé par M<sup>me</sup> Guylaine Lavigne :

- que la personne dont le nom figure aux dossiers du Service des ressources humaines sous le numéro de matricule n° 4379 soit congédiée ce 23 janvier 2018, pour cause d'incapacité et de négligence à remplir ses devoirs;
- que la direction du Service des ressources humaines soit chargée, en application des dispositions de la convention collective applicable, de confirmer la décision du comité exécutif à la personne salariée.

**LA PROPOSITION EST  
ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**3. CONGÉ SANS TRAITEMENT POUR MISE À LA RETRAITE DE FAÇON PROGRESSIVE – Personnel de soutien (Service des ressources humaines – Dossier de décision)**

Le régime de mise à la retraite de façon progressive a pour effet de permettre à une personne de réduire son temps travaillé, pour une période d'une à cinq années, dans une proportion telle que le temps travaillé ne doit pas être inférieur à 40 % de la semaine régulière de travail ou de son équivalent sur une année scolaire.

Seule la personne à temps plein participant à l'un des régimes de retraite actuellement en vigueur peut se prévaloir du régime, et ce, une seule fois. La personne visée démissionne automatiquement et prend sa retraite à la fin de l'entente.

L'octroi d'une demande visant la mise à la retraite de façon progressive est du ressort de la commission.

L'acceptation de cette demande de congé sans traitement pour mise à la retraite de façon progressive se veut conditionnelle à la confirmation d'admissibilité de la CARRA.

**RÉSOLUTION CE : 1703/2018**

Il est proposé par M<sup>me</sup> Marie-Claude Champagne et appuyé par M<sup>me</sup> Andrée-Anne Aubin :

- d'accorder, sous réserve d'une entente préalable avec la commission sur la répartition du congé, celle-ci tenant compte des besoins du service, un congé sans traitement pour mise à la retraite de façon progressive à la personne ci-dessous mentionnée :

**PERSONNEL DE SOUTIEN**

Pierre Beaudry

Ouvrier certifié d'entretien

Atelier d'entretien

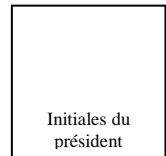
Durée : 5 ans

Période du 2018-03-05 au 2023-03-04

Congé : 20 %

**LA PROPOSITION EST  
ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

- 23 janvier 2018 -



### **LEVÉE DE LA SÉANCE**

L'ordre du jour étant épuisé, M. Jean-François Houle, président du comité exécutif, procède à la levée de la séance à 18 h 59.

Le secrétaire général,

Le président,

Bernard Gauthier

Jean-François Houle

BG